

Document de travail n°45

**Les enjeux de la compétitivité
des services de prestations intellectuelles
pour la compétitivité globale**



Coe-Rexecode

JANVIER 2014

Ce document de travail a été réalisé par



**Denis
FERRAND**

Docteur en économie de l'Université Pierre Mendès-France de Grenoble, Denis FERRAND est Directeur Général de Coe-Rexecode depuis décembre 2008. Il est également directeur de la Conjoncture et des Perspectives.

Après avoir été enseignant chercheur à l'Université de Grenoble et avoir conduit des études de terrain en Thaïlande et Corée du sud dans le cadre de sa thèse de doctorat, Denis FERRAND rejoint Rexecode en 2000 en tant qu'économiste. Il a notamment assuré l'analyse de la conjoncture de la France, de la zone euro et des pays d'Asie émergente. Il participe au titre d'expert aux travaux de la Commission permanente de concertation pour l'industrie et intervient dans le Groupe technique de la Commission des comptes de la Nation. Il est chargé du cours d'analyse de la conjoncture à l'Institut Gestion de Patrimoine de l'Université Paris-Dauphine.

avec la participation de **Dimitri BELLAS** et **Thibault REMAY**



Michel DIDIER, président ;

Jean-Michel BOUSSEMARY, délégué général ;

Denis FERRAND, directeur général, directeur de la conjoncture et des perspectives ;

Jean-François OUVREAU, directeur des études

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Michel DIDIER, Président ; Pierre-Antoine GAILLY, co-Président ; Jacques-Henri DAVID, Président d'honneur ; Gérard WORMS, Président d'honneur ; Michel CICUREL, Vice-président ; Pierre GADONNEIX, Vice-président ; Antoine GENDRY, Trésorier
Administrateurs : Hervé BACULARD, Patricia BARBIZET, Philippe CITERNE, Martine CLEMENT, Jean DESAZARS de MONTGAILHARD, Jean-Pierre DUPRIEU, Jérôme FRANTZ, Michel GUILBAUD, Anne-Marie IDRAC, Philippe LAMOUREUX, Raymond LEBAN, Vivien LEVY-GARBOUA, Gilles de MARGERIE, Nicolas MOREAU, Gervais PELLISSIER, Jean-François PILLIARD, Vincent REMAY, Didier RIDORET, Geoffroy ROUX de BEZIEUX, Geneviève ROY, Frédéric SAINT-GEOURS, Jean-Charles SAVIGNAC, Pierre TROUILLET, Bruno WEYMULLER

Les enjeux de la compétitivité des services de prestations intellectuelles pour la compétitivité globale

Résumé

Les activités de services de prestations intellectuelles, dans le périmètre que nous avons retenu, jouent un rôle clé dans la compétitivité globale de l'économie. Elles jouent ce rôle en raison de leur propre insertion internationale et leur participation aux échanges de biens et services. Elles jouent surtout ce rôle au travers de leur intégration dans les processus de production des secteurs exportateurs comme le secteur industriel en son ensemble. Cette intégration va en outre en s'accroissant à mesure notamment de la complexification des solutions que doivent apporter les entreprises exportatrices à une demande de plus en plus spécifique.

Des entreprises de services de prestations intellectuelles performantes sont de ce point de vue un enjeu clé pour la compétitivité d'ensemble du tissu productif. Or, l'observation des marges dégagées par les entreprises de ce secteur fait apparaître un déficit marqué de résultat dans ces activités en France relativement aux autres grands pays européens. C'est leur potentiel relatif de développement qui se trouve fragilisé. Un des éléments d'explication à cette situation est à rechercher dans les écarts de coûts salariaux. Ceux-ci sont une variable clé des conditions de la compétitivité de ce type d'activité dès lors que la masse salariale chargée peut représenter de 35 à 50 % de la valeur de la production de ces activités selon les secteurs concernés. L'écart de coût salarial, patent avec l'Allemagne en particulier, ne tient pas tant à un niveau de salaires sensiblement supérieur en France qu'il ne s'explique par un taux apparent de charges annexes au salaire supérieur de plus de 16 points en France par rapport à l'Allemagne. L'écart est de plus de 20 points par rapport au Royaume-Uni. Les dispositifs d'allègement de cotisations sociales patronales adoptés en France, ainsi que le CICE, échappant en grande partie aux secteurs dont le salaire moyen se situe dans le haut de l'échelle de la distribution de salaire, ils ne concernent que de manière marginale les activités de services de prestations intellectuelles. De par leur calibrage, ces dispositifs ne corrigent de ce fait que peu le handicap de compétitivité dont pâtit le secteur vis-à-vis de ses concurrents européens.

*

* *

Les travaux conduits par Coe-Rexecode sur la compétitivité de l'économie française depuis plus de dix ans ont montré que c'est l'ensemble du système productif français qui a pâti depuis la fin des années 1990 d'une vive dégradation de ses parts de marché à l'exportation¹. En l'espace de quinze ans, c'est un cumul de 1 500 milliards d'euros de chiffres d'affaires à l'exportation qui a été perdu en comparaison de la situation où les parts de marché auraient été stabilisées en 2013 à leur niveau de 1998. Loin de se limiter au seul secteur industriel, concerné au premier chef par les enjeux de compétitivité à l'exportation, le recul des parts de marché a touché tous les secteurs d'activité, des exportations de produits agricoles aux exportations de l'ensemble des services. Ces dernières agrègent les ventes à l'étranger effectuées par un ensemble d'activités qui va des services de voyages (qui intègrent notamment les recettes liées à l'activité touristique) aux services de communication, de construction ou encore d'information. Les activités de négoce international sont également incluses dans les exportations de services avec l'ensemble des services de transport et de services aux entreprises faisant l'objet d'échanges transfrontaliers.

L'objet et le champ de l'étude

L'objet de ce travail est d'apprécier comment la compétitivité des activités de services de prestations intellectuelles, qui sont partie intégrante de cet ensemble de services échangés internationalement, contribue à la compétitivité globale du système productif. Cette approche consiste à analyser les conditions de l'insertion internationale et de la compétitivité de ces activités elles-mêmes. Elle vise également à approcher comment ces activités sont facteurs de compétitivité des secteurs auxquels elles apportent leurs prestations. Cette double approche nous conduit notamment à analyser comment se forme le coût relatif des activités de services de prestations intellectuelles relativement notamment aux principaux pays européens.

Une difficulté tient alors à ce que les données qui peuvent être mobilisées pour approcher cette problématique ne correspondent pas toujours au champ précis des activités de prestations intellectuelles. L'étendue de celles-ci peut faire du reste l'objet de longs débats. Nous restreignons ici notre approche à l'analyse des conditions de l'insertion internationale d'un ensemble d'activité des services informatiques, aux services d'ingénierie, d'études et de conseil (conseil en management, en relations publiques, en recrutement, en évolution professionnelle...), ou encore aux métiers de l'évènement... Cet ensemble est proche du périmètre spécifique à la Fédération Syntec sans le recouper entièrement, principalement en raison de disponibilités statistiques. Une telle agrégation peut être reconstituée à partir des données de statistiques d'entreprises disponibles. Le chiffre d'affaires des entreprises de prestations intellectuelles incluses dans ce périmètre était en 2011 de 160 milliards d'euros. Leur excédent brut d'exploitation était estimé à 12,7 milliards d'euros et leurs effectifs se montaient à près de 800 000 emplois mesurés en équivalent temps plein.

¹ Voir les différents rapports annuels de Coe-Rexecode sur la compétitivité, série des documents de travail.

Ces indications issues des données de statistiques structurelles d'entreprises diffusées par Eurostat ne prennent pas en compte les activités de formation professionnelle, rangées sous l'ensemble des activités de formation continue d'adultes en France. La démarche de comparaison internationale que suppose l'analyse des conditions de la compétitivité se confronte en effet à l'hétérogénéité des sources disponibles à l'échelle européenne. Notre exercice est ainsi contraint par les niveaux d'agrégation divergents selon les types d'information statistique disponible. Nous avons resserré l'analyse au plus près possible du champ statistique des activités de services de prestations intellectuelles afin de nous rapprocher du champ couvert par la Fédération Syntec. Ce champ n'est toutefois que rarement observé directement et en entier. La comparaison européenne des données relatives aux activités de formation professionnelle n'est ainsi pas possible en l'absence d'indications relatives à cette activité dans les statistiques structurelles d'entreprises diffusées par Eurostat. Retenons toutefois que les données françaises sur la statistique d'entreprise estiment que les activités de formation continue d'adultes ont réalisé un chiffre d'affaires hors taxe de près de 6 milliards d'euros et employé, en effectifs mesurés en équivalent-temps plein, plus de 37 000 personnes.

**Principales grandeurs statistiques des activités de services
de prestations intellectuelles en France en 2011**

		CA (M€)	VA (M€)	EBE (M€)	ETP
5829	Édition de logiciels	7 763	4 570	1 111	46 512
6201	Programmation informatique	8 371	4 383	674	44 609
6202	Conseil informatique	33 876	16 557	1 923	177 929
6203Z	Gestion d'installations informatiques	9 341	3 852	906	44 104
6209Z	Autres activités informatiques	416	137	42	1 271
6311Z	Traitement de données, hébergement et activités connexes	6 037	2 766	467	35 088
6312Z	Portails Internet	928	398	122	3 857
7021Z	Conseil en relations publiques et communication	2 501	1 038	371	7 411
7022Z	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	26 605	13 664	2 868	96 691
7112B	Activités d'ingénierie	43 183	17 204	2 540	194 603
7120B	Activités de contrôle et analyses techniques	6 505	3 750	555	54 059
7320	Études de marché et sondages	2 702	1 290	209	17 884
7430	Traduction et interprétation	572	301	137	2 359
7490B	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques n.c.a.	4 135	1 917	620	12 253
7810Z	Activités des agences de placement de main-d'œuvre	1 468	821	95	8 996
7830Z	Autre mise à disposition de ressources humaines	2 645	1 721	-227	36 252
8230Z	Organisation de salons professionnels et congrès	3 124	944	262	9 500
		160 173	75 310	12 676	793 378

Source: Eurostat, Statistiques structurelles des entreprises

Une difficulté méthodologique propre à la démarche conduite dans la suite de ce travail tient précisément à l'étendue des activités incluses dans le regroupement que nous intitulons « services de prestations intellectuelles ». Nous avons choisi le plus souvent d'inclure dans cet ensemble les activités de :

- Programmation, conseil et autres activités informatiques
- Activités de sièges sociaux et conseil de gestion
- Activités d'architecture et d'ingénierie, de contrôle et analyses techniques
- Publicité et études de marché,
- Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques

Il s'agit ici d'un choix par excès et par exclusion en même temps. Excès dans le sens où les activités de publicité ou d'architecture ne sont pas incluses *stricto sensu* dans le champ de la Fédération Syntec. Elles peuvent toutefois pour partie être intégrées dans le champ des activités de prestations intellectuelles. Un choix par exclusion également car le degré de finesse de l'information statistique disponible pour traiter la problématique spécifique que nous analysons est parfois insuffisant. C'est notamment le cas en ce qui concerne l'activité de formation continue d'adultes qu'il est parfois difficile d'isoler de la branche générale d'enseignement. Nous précisons à chaque étape de notre travail le champ spécifique sur lequel portent les observations présentées.

Les exportations des activités de services de prestations intellectuelles représentent l'équivalent de un point de PIB

Les exportations issues des activités de services de prestations intellectuelles peuvent être estimées à partir des indications issues des données de balance des paiements. Une difficulté à l'utilisation de ces indications tient à l'absence de lecture en dynamique. Les données ne sont en effet renseignées dans la nouvelle nomenclature NACE Rév. 2 que depuis 2004. Plus encore, une modification dans les modes de collecte de l'information de base utilisée pour la construction des données de balance des paiements s'est traduite, dans le cas de la France, par une réévaluation significative du niveau des échanges internationaux de services et notamment des activités de services aux entreprises, prises dans une acception large à partir de 2009². Les données n'étant fournies par Eurostat que depuis 2007 et aucune réropolation des indications n'ayant été effectuée, il ne nous a pas été possible d'approcher l'évolution de la part des exportations françaises de services de prestations intellectuelles dans les exportations de ce type de services effectuées depuis la zone euro à partir des indications issues des données de la balance des paiements.

Les échanges internationaux de services de prestations intellectuelles pris en compte à partir des données de balance des paiements regroupent l'ensemble des prestations de services informatiques, de services juridiques, comptables, de conseil en gestion et de relations publiques, de services de publicité, d'études de marché et de sondages, ainsi que

² Voir le Rapport Annuel sur La balance des paiements et la position extérieure de la France, Banque de France, 2011, pp. 111-113.

d'architecture, d'ingénierie et autres services techniques qui font l'objet d'une transaction internationale.

Les échanges internationaux de services de prestations intellectuelles ainsi définis présentent un solde déficitaire en France en 2012, dernière année connue. Le déficit est de 1,7 milliard d'euros. Il masque des divergences marquées selon le type d'activités. Ainsi le solde des échanges internationaux de services informatiques est déficitaire à hauteur de 1,6 milliard d'euros. Il en va de même pour les échanges internationaux de services d'architecture, d'ingénierie et autres services techniques. A l'inverse, les échanges internationaux de services juridiques, comptables, de conseil en gestion et de relations publiques présentent un solde excédentaire à hauteur de près de 2 milliards d'euros.

Au total, les exportations de services de prestations intellectuelles se sont montées en France à 19,5 milliards d'euros en 2012. Elles sont ainsi équivalentes à 1 % du PIB. Elles sont équivalentes à un peu plus de 3,4 % de l'ensemble des exportations de biens et services effectuées depuis la France. En comparaison, les exportations de ce type de services sont d'un montant équivalent à 1,6 % du PIB en Allemagne, 0,5 % du PIB en Italie, et 2,3 % du PIB au Royaume-Uni. L'excédent des échanges internationaux de services de prestations intellectuelles réalisé au Royaume-Uni ressort à près de 25 milliards d'euros en 2012, soit 1,3 point de PIB.

Echanges extérieurs de services de prestations intellectuelles

En 2012, en millions d'euros

	Allemagne	Espagne	France	Italie	Royaume-Uni
Ensemble des échanges de services de prestations intellectuelles					
Crédit	44 881	nd	19 481	7 255	45 096
Débit	50 809	5 912	21 229	9 540	20 141
Solde	-5 928	nd	-1 748	-2 285	24 955
Services d'informatique					
Crédit	15 799	nd	4 809	1 876	9 470
Débit	13 431	1 833	6 441	3 368	4 631
Solde	2 368	nd	-1 632	-1 492	4 839
Services juridiques, comptables, conseil en gestion, relations publiques					
Crédit	14 422	2 539	7 669	1 649	21 516
Débit	21 865	1 339	5 723	2 694	10 416
Solde	-7 443	1 200	1 946	-1 045	11 100
Publicité, études de marché, sondages					
Crédit	4 389	1 953	3 383	1 138	4 277
Débit	5 028	1 287	3 867	2 134	2 434
Solde	-639	666	-484	-997	1 842
Architecture, ingénierie et autres services techniques					
Crédit	10 271	3 584	3 620	2 592	9 833
Débit	10 485	1 453	5 198	1 344	2 660
Solde	-214	2 131	-1 578	1 248	7 173
P.M. Ensemble des échanges de services					
Crédit	210 483	107 194	168 288	81 829	227 858
Débit	230 180	70 211	135 657	82 569	141 647
Solde	-19 697	36 983	32 631	-740	86 211

Source : Eurostat, Balance des paiements, échanges internationaux de services

Une estimation de la contribution des activités de services de prestations intellectuelles à la compétitivité des secteurs connexes

Les indications précédentes viennent mesurer strictement les flux d'échanges internationaux réalisés par des entreprises de services, dans une acception plus ou moins étendue. Elles ne prennent aucunement en compte les prestations de services qui peuvent être incorporées dans des biens faisant l'objet d'un échange international. Or, avec le développement par l'industrie du recours à l'externalisation de certaines activités qui ne sont pas au cœur de leur métier, avec la professionnalisation des activités de services et avec la complexification accrue des échanges internationaux, le recours aux activités de services

par les secteurs exportateurs a eu tendance à se développer. La production et, *in fine*, l'exportation de biens industriels (qui représentent environ les trois quarts des exportations françaises) incorpore ainsi une part croissante d'activités de services dans leur produit, et notamment de services de prestations intellectuelles. En conséquence, en même temps que les services associés à un produit sont un des éléments qui façonnent la compétitivité et l'image d'un produit, la compétitivité de l'activité de services de prestations intellectuelles devient un facteur de la compétitivité des secteurs qui ont recours à ses services.

C'est d'autant plus le cas que le recours par l'industrie à des services de prestations intellectuelles a eu tendance à s'accroître au cours des années récentes. Celui-ci peut être apprécié à partir de l'utilisation des tableaux d'entrées-sorties. Ces derniers ne sont toutefois accessibles publiquement qu'au niveau de 38 branches d'activité, soit un niveau d'agrégation trop élevé pour distinguer très précisément le champ des services de prestations intellectuelles.

L'estimation du taux de recours aux activités de services de prestations intellectuelles par l'industrie

En 2011, le montant des prestations de services de prestations intellectuelles (entendues ici par le regroupement de l'ensemble des activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques, les activités spécialisées, scientifiques et techniques, ainsi que les activités de services informatiques et de services d'information, soit un champ plus large que celui de la Fédération Syntec) achetées par l'ensemble de l'industrie manufacturière s'est monté à 37,6 milliards d'euros. Ce montant correspond à 4,9 % de la valeur de la production de l'industrie. En comparaison, le montant de la rémunération que l'industrie verse directement à ses salariés représente l'équivalent de 16,7 % de la valeur de sa production. En 1998, soit au début de la phase de vif repli de la compétitivité des exportations françaises, le poids des achats de services par l'industrie représentait 3,8 % de la valeur de sa production. Les achats de services de prestations intellectuelles expliquent 6,3 % de l'ensemble des consommations intermédiaires effectuées par l'industrie en 2011. Treize ans plus tôt, cette proportion était de 5,4 %.

Parmi les secteurs industriels, c'est l'industrie pharmaceutique qui recourt le plus à l'achat de prestations de services intellectuels : ceux-ci représentent un montant équivalent à 8,3 % de la valeur de la production de cette industrie et à plus de 11 % de la valeur de l'ensemble de ses consommations intermédiaires. Les plus faibles recours relatifs sont le fait de l'industrie de la cokéfaction et du raffinage ainsi que de la fabrication de matériels électriques. Le recours paraît plutôt faible dans les activités de fabrication de matériel de transport.

Achat de services de prestations intellectuelles par les secteurs industriels

	Prestations serv. p.i. / Ensemble des conso. Interm. (en %)			Prestations serv. p. i. / valeur de la production (en %)		
	en 1998	en 2007	en 2011	en 2000	en 2007	en 2011
Fabrication de denrées alim.	6,3	8,7	7,5	4,7	6,6	6,0
Fabrication de textiles, habillement, cuir et chaussure	4,8	7,9	7,6	3,3	5,5	5,2
Travail du bois, papier et imprimerie	6,1	8,0	8,0	3,9	5,5	5,6
Cokéfaction et raffinage	5,9	4,3	3,3	5,3	4,0	3,2
Industrie chimique	6,2	6,6	7,0	4,5	5,3	5,4
Industrie pharmaceutique	11,3	11,2	11,2	6,8	7,2	8,3
Produits en caoutchouc, plastique et minéraux non mét.	5,5	6,9	7,0	3,3	4,6	4,9
Métallurgie et fabrication de produits métalliques	4,2	5,2	5,3	2,7	3,7	3,7
Produits informatiques, électroniques et optiques	6,3	8,2	7,7	4,6	5,5	5,9
Equipements électriques	3,6	4,4	4,4	2,3	3,2	3,4
Machines et équipements nda	5,1	6,7	6,9	3,4	4,6	4,9
Matériels de transport	4,2	4,8	4,8	3,4	4,1	4,2
Autres industries manufacturières	4,7	6,0	5,9	2,6	3,5	3,4
Ensemble de l'Industrie	5,4	6,5	6,3	3,8	4,9	4,8

Source : Insee, Comptes nationaux annuels, TES à 38 branches

NB : les services de prestations intellectuelles qui sont pris en compte ici sont :

- Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques
- Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Activités informatiques et services d'information

Eléments de comparaison européenne des taux de recours aux services aux entreprises par l'industrie

Le taux de recours aux activités externalisées de services par l'industrie est un peu plus fort en France que dans les deux autres grands pays européens que sont l'Allemagne et surtout le Royaume-Uni. C'est ce qui ressort de l'analyse comparée des données tirées des tableaux input-output internationaux. Une limite à cette approche tient à nouveau au périmètre sous revue. Les données, issues de la base de données WIOD³ ne donnent qu'un niveau d'agrégation grossier des activités de services aux entreprises. Cette observation mêle ainsi les achats de services de prestations intellectuelles avec des prestations de services de sécurité ou de nettoyage.

³ World Input-Output Database

Taux de recours aux *Business Services (BS)* par le secteur industriel

Achat de prestations de services aux entreprises	France		Allemagne		Royaume-Uni	
	1999	2009	1999	2009	1999	2009
En % des consommations intermédiaires de l'industrie	13,1	14,7	12,3	12,8	7,3	8,0
En % de la production de l'industrie	8,8	10,9	7,5	8,3	4,2	4,6
Part des achats de BS effectués auprès de fournisseurs locaux (en %)	94,8	93,4	95,6	93,4	90,1	87,6

Source : *World Input-Output Database, 2009*

Au regard de ce critère, la valeur de l'ensemble des achats de services aux entreprises par le secteur industriel représente en 2009 10,9 % de la valeur de sa production en France, soit l'équivalent d'un peu plus des deux tiers de l'ensemble des rémunérations que le secteur verse à ses salariés.

Le coût horaire du travail dans les services de prestations intellectuelles est sensiblement plus élevé en France que dans les autres grands pays européens

Les conditions de la compétitivité des activités de services de prestations intellectuelles paraissent fragilisées sur au moins deux aspects principaux. Le premier aspect a trait au niveau relatif de coût salarial horaire dans les activités de services de prestations intellectuelles significativement plus élevé en France que dans l'ensemble des autres pays européens en raison du niveau élevé du taux apparent de charges annexes au salaire. Le second point renvoie au niveau des taux de marge réalisés par les entreprises du secteur. Nous présentons successivement les éléments de diagnostic sur ces deux points.

Enjeu de compétitivité pour les biens industriels comme pour leurs propres exportations, les activités de services de prestations intellectuelles en France pâtissent d'un désavantage en matière de coût du travail particulièrement marqué vis-à-vis de leurs partenaires européens. L'importance de cette dimension est d'autant plus marquée dans ces secteurs que le coût direct du travail représente de 35 à 50 % de la valeur de la production selon les activités de services de prestations intellectuelles contre 17 % dans le cas de l'ensemble de l'industrie.

**Part de la rémunération des salariés dans la valeur de la production
des services de prestations intellectuelles en France en 2011**

En % de la valeur de la production de la branche

Programmation, conseil et autres activités informatiques	49,7
Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion	34,7
Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques	34,1
Publicité et études de marché	35,6
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	25,8
Ensemble des activités de services ci-dessus	38,0
Ensemble des branches	29,1

Source : Insee, Comptes nationaux annuels par branche

Sur le champ des cinq principales activités de services de prestations intellectuelles que nous avons analysées (Programmation, conseil et autres activités informatiques, Activités de sièges sociaux et conseil de gestion, Activités d'architecture et d'ingénierie, de contrôle et analyses techniques, Publicité et études de marché, Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques), il apparaît qu'à l'exception des activités de services informatiques où les coûts salariaux horaires en France et en Allemagne sont comparables, c'est en France que ceux-ci sont les plus élevés parmi les cinq principaux pays européens.

A titre d'illustration, le coût d'une heure de travail était en 2008 de 50,7 euros en France dans les activités de sièges sociaux et de conseil de gestion. Il était de 45 euros en Allemagne et de 35,3 euros en Italie. Les données de coût horaire sont connues à un niveau fin uniquement à partir des enquêtes européennes (Ecmoss) menées tous les 4 ans. Le dernier point connu est actuellement 2008.

Les évolutions depuis 2008 ne sont ainsi pas connues au niveau de détail sectoriel figurant dans le tableau ci-dessous. Elles ne sont fournies par Eurostat qu'au niveau de l'ensemble des activités spécialisées, scientifiques et techniques. Ces évolutions apparaissent comparables d'un pays à l'autre depuis 2008 de sorte qu'il est peu probable que la hiérarchie qui apparaissait dans l'enquête Ecmoss de 2008 ait été radicalement remise en cause depuis lors.

Coût horaire du travail dans les activités de services de prestations intellectuelles

<i>En euros par heure en 2008</i>	Allemagne	Espagne	France	Italie	Royaume-Uni
Programmation, conseil et autres act. informatiques	41,8	22,1	42,3	32,1	33,4
Activités de sièges sociaux et conseil de gestion	45,0	22,6	50,7	35,3	32,8
Activités d'architecture et d'ingénierie, de contrôle et analyses techniques	33,0	21,0	37,4	30,4	26,7
Publicité et études de marché	25,4	22,1	37,2	33,1	29,6
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	29,0	16,6	38,7	:	25,8
Evolution de 2008 à 2012 du coût horaire du travail dans les activités spécialisées sc. et techniques (en %)	7,9	8,4	7,5	6,9	7,4

Source : Eurostat, Enquête ECMOSS dans les entreprises de plus de 10 salariés

Le différentiel de coût horaire du travail est associé à un niveau de charges annexes au salaire plus élevé en France que dans les autres pays européens

Dans le cas des activités de services de prestations intellectuelles, la hiérarchie des coûts salariaux horaires en Europe est moins déterminée par le niveau des salaires bruts que par les écarts de poids des cotisations sociales patronales et autres charges annexes aux salaires et traitements bruts. Les salaires et traitements bruts moyens sont en effet inférieurs en France par rapport à l'Allemagne dans les trois activités de programmation et conseil informatiques, d'activités de sièges sociaux et de conseil en gestion et dans les activités d'architecture et d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques. Ils dépassent le niveau observé en Allemagne dans les deux autres secteurs en particulier dans celui de la publicité et des études de marché.

**Salaires et traitements bruts dans les activités de services
de prestations intellectuelles**

<i>En euros par heure en 2008</i>	Allemagne	Espagne	France	Italie	Royaume- Uni
Programmation, conseil et autres act. informatiques	34,3	16,6	28,1	22,9	28,4
Activités de sièges sociaux et conseil de gestion	36,4	17,0	32,4	25,1	27,8
Activités d'architecture et d'ingénierie, de contrôle et analyses techniques	26,9	15,7	25,0	21,6	22,8
Publicité et études de marché	20,9	16,7	24,8	23,4	25,9
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	23,6	12,2	24,8	:	22,6
Evolution de 2008 à 2012 des salaires et traitements dans les activités spécialisées sc. et techniques (en %)	8,8	6,8	7	6,8	7,9

Source : Eurostat, Enquête ECMOSS dans les entreprises de plus de 10 salariés

C'est en France que la part des charges annexes au salaire dans la formation du coût total du travail est la plus élevée parmi les pays européens. Dans tous les secteurs concernés, le poids apparent des charges annexes au salaire dépasse 33 % du coût total du travail. C'est dans le secteur des activités de sièges sociaux et du conseil de gestion que ce poids est le plus élevé. Il s'inscrit à 36,2 %. Cette situation reflète la faible sensibilité du secteur aux allègements de charges concentrés sur les bas salaires (il s'agit en effet également du secteur qui présente le niveau moyen de salaires et traitements bruts horaires le plus élevé parmi ces cinq secteurs). Dans aucun autre pays européen, ni dans aucun des secteurs étudiés, le taux de charges annexes au salaire apparent ne dépasse 30 %. Il est compris entre 17,6 % et 19,1 % selon les secteurs en Allemagne. Cet écart s'est en outre probablement creusé depuis 2008, année de référence de l'enquête Ecmoss. Entre 2008 et 2012, les éléments du coût du travail autres que les salaires et traitements bruts se sont en effet accrus de 8,8 % en France quand ils progressaient dans le même temps de 4,2 % en Allemagne et 4,5 % au Royaume-Uni. Dans ce dernier pays, le taux apparent de charges annexes au salaire est compris entre 12,3 et 15,2 % sur le champ des secteurs étudiés.

Part des charges annexes au salaire et traitement brut dans le coût total du travail

<i>En % du coût total du travail</i>	Allemagne	Espagne	France	Italie	Royaume-Uni
Programmation, conseil et autres act. informatiques	17,9	25,0	33,7	28,8	15,0
Activités de sièges sociaux et conseil de gestion	19,1	24,8	36,2	29,0	15,2
Activités d'architecture et d'ingénierie, de contrôle et analyses techniques	18,5	25,2	33,2	28,9	14,5
Publicité et études de marché	17,6	24,5	33,5	29,4	12,3
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	18,5	26,3	35,9	:	12,4
Evolution de 2008 à 2012 des éléments de coût du travail autres que les salaires et traitements dans les activités spécialisées sc. et techniques (en %)	4,2	13,3	8,8	7,3	4,5

Source : Eurostat, Enquête ECMOSS dans les entreprises de plus de 10 salariés

Le taux apparent élevé de charges annexes au salaire est peu corrigé par le CICE et les allègements de charges

En France, l'écart intersectoriel de taux apparent de charges annexes au salaire s'explique par le niveau de rémunération propre à chaque secteur. C'est au sein des activités de sièges sociaux et de conseil de gestion que le niveau de rémunération moyenne est le plus élevé parmi l'ensemble des activités de services de prestations intellectuelles. C'est aussi ce secteur qui affiche le poids de charges annexes au salaire le plus élevé parmi les cinq secteurs étudiés. En ressortant à 77 209 euros, le salaire moyen dans les activités des sièges sociaux et de conseil en gestion s'inscrit à hauteur de 4,7 SMIC brut. Le taux apparent de charges annexes ressort à 36,2 %.

Plus largement, compte tenu de l'indexation des allègements de charges par rapport au niveau du SMIC, les secteurs qui rémunèrent le plus leurs salariés sont aussi ceux qui bénéficient relativement le moins des allègements de charges qui ont été successivement mis en œuvre à partir de 1993. L'introduction du CICE prolonge cette situation. Selon les estimations de l'INSEE, l'impact du CICE sur le coût du travail dans les activités de services spécialisés scientifiques et techniques (soit un champ plus large que celui des seuls services de prestations intellectuelles) est de -0,7 % en juin 2013 (dernier point connu). En comparaison, il est de -1,0 % dans l'industrie manufacturière, de -1,2 % dans le commerce, -1,3 % dans la construction et -1,5 % dans l'hébergement-restauration. Les secteurs qui bénéficient ainsi le plus du CICE sont aussi ceux dont les salaires moyens sont globalement situés le plus bas dans l'échelle de distribution des salaires.

Plus précisément encore, une estimation récente effectuée par le Commissariat Général à la Stratégie et à la Prospective dans le cadre du comité de suivi du CICE souligne également que c'est au sein des secteurs de l'information-communication, d'une part, et des activités spécialisées, scientifiques et techniques, d'autre part, que la part de la masse salariale

concernée par le CICE est la plus faible, après les activités financières et d'assurance. Cette part est de 39,3 % dans le cas des services d'information et de communication. Elle est de 43,2 % dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques. En comparaison, elle est de 62,8 % dans l'industrie manufacturière, de 80,6 % dans le secteur de la construction ou encore de 89,9 % dans l'hébergement-restauration.

Part de la masse salariale concernée par le CICE, par secteur
En % de la masse salariale

Ensemble	65,7
Industries extractives	70,7
Industrie manufacturière	62,8
Gaz, électricité, vapeur, air conditionné	47,2
Eau; assainissement, déchets, dépollution	68,3
Construction	80,6
Commerce	70,8
Transports et entreposage	73,9
Hébergement, Restauration	89,9
Information, Communications	39,3
Finance, assurance	35,1
Activités immobilières	64,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	43,2
Services administratifs et de soutien	85,3
Administration publique	71,4
Enseignement	66,7
Santé humaine et action sociale	82,7
Arts, spectacles et activités récréatives	63,6
Autres activités de services	79,3

Source : Commissariat Général à la Stratégie et à la Prospective

Cette situation s'explique par le niveau moyen de rémunération des salariés qui est plus élevé dans l'ensemble des activités de services de prestations intellectuelles que dans l'ensemble de l'économie. En 2011, le salaire moyen par tête dans ces activités est de 58 427 euros à comparer à un salaire moyen par tête de 34 313 euros dans l'ensemble des branches et de 36 460 euros dans l'industrie manufacturière. Le salaire moyen par tête dans les activités de services de prestations intellectuelles est ainsi d'un montant équivalent à 3,6 fois le SMIC (2,2 fois le SMIC dans l'industrie manufacturière).

Salaire moyen par tête en France en 2011

	En euros	En multiple du SMIC brut de 2011
Programmation, conseil et autres act. informatiques	64 200	3,9
Activités de sièges sociaux et conseil de gestion	77 209	4,7
Activités d'architecture et d'ingénierie, de contrôle et analyses techniques	45 874	2,8
Publicité et études de marché	36 916	2,2
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	47 403	2,9
Ensemble des activités de services ci-dessus	58 427	3,6
pour mémoire : Industrie manufacturière	36 460	2,2
Ensemble des branches	34 313	2,1

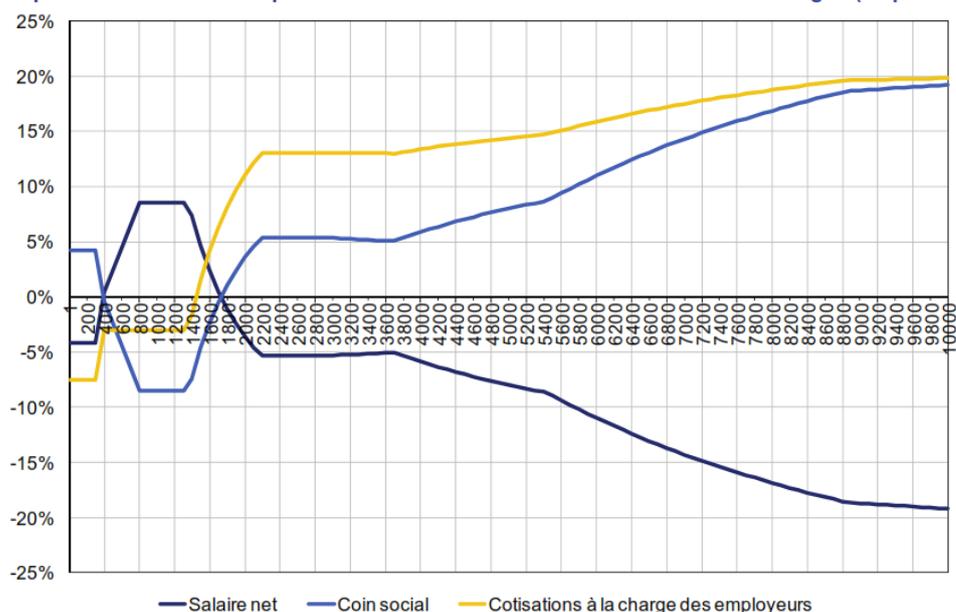
Source : Insee, Comptes nationaux annuels, Calculs Coe-Rexecode

L'écart franco-allemand de coin social s'accroît à mesure que s'élève le salaire moyen des secteurs : une situation pénalisante pour les activités de services de prestations intellectuelles

Le fait que les activités de services de prestations intellectuelles échappent en grande partie aux allègements de charges se double d'un second handicap au moment de comparer leur coût du travail par rapport à celui observé en Allemagne. Outre-Rhin, un plafonnement des cotisations sociales patronales est mis en œuvre pour les rémunérations supérieures à 3 900 € bruts mensuels sur la maladie et la dépendance, puis au-delà de 5 800 € pour la vieillesse et le chômage. Ce plafonnement du taux des cotisations est notamment la contrepartie du plafonnement des prestations chômage en vigueur en Allemagne.

En conséquence, l'écart de poids des cotisations sociales (le « coin social ») entre la France et l'Allemagne est croissant avec le niveau de salaire. Pour les salaires voisins du SMIC, le coin social est plus faible en France qu'en Allemagne. Mais, au-delà de 1 700 €, le coin social devient défavorable à la France et l'écart France-Allemagne s'accroît progressivement. Pour un salaire brut mensuel moyen compris entre 2 200 et 3 600 euros, la part des cotisations sociales dans la formation du coût du travail en France est supérieure de 5 % à ce qu'elle est en Allemagne, hors prise en compte du CICE. L'écart se creuse ensuite à partir de 4 000 € bruts mensuels. Il est de près de 15 % pour les salaires situés à 4,7 fois le SMIC (source DG Trésor).

Graphique 6 : différences de répartition du coût du travail entre la France et l'Allemagne (en point de %)



Sources : Eurostat et législations nationales, barèmes de 2011.

Note : Le coin social correspond à la somme des cotisations à la charge des employeurs et des cotisations à la charge des salariés.

Lecture : Pour un salaire mensuel brut de 1 200 €, la part du coût du travail issue du salaire net est plus importante en France qu'en Allemagne de 9 points de % ; dit autrement, la part du coin social y est plus faible.

Source : Document de travail de la DG-Trésor, n°2012/02, août 2012

Autrement dit, plus un secteur distribue des salaires élevés, plus le désavantage compétitif associé au seul poids des cotisations sociales s'accroît. Cette situation pénalise tout particulièrement les activités de services de prestations intellectuelles dont le salaire brut moyen par tête se situe entre 2,8 (activités d'architecture et d'ingénierie de contrôle et d'analyse techniques) et 4,7 fois le SMIC (activités des sièges sociaux, conseil de gestion).

Un taux de marge sensiblement plus faible en France que dans les autres grands pays européens

La comparaison des rapports de l'EBE au chiffre d'affaires ou à la valeur ajoutée réalisés par les activités de services de prestations intellectuelles doit s'accompagner d'une précaution liminaire. En Europe, les secteurs de services à haute valeur ajoutée se caractérisent par des structures économiques très variables d'un pays à l'autre. Ils présentent ainsi des taux de salarisation (proportion des salariés dans l'emploi total du secteur) très différents : Ceux-ci sont en général plus faibles en Italie que dans les autres pays européens. *A contrario* la France se caractérise par une proportion de l'emploi salarié supérieur dans tous les secteurs à celle des autres grands pays européens. Cette situation conduit ainsi à tirer à la hausse le poids des rémunérations des salariés au détriment de l'EBE qui permet de rémunérer les personnels non-salariés présentes dans les secteurs d'activité. En France 90,7 % de l'emploi des activités de services de prestations intellectuelles est un emploi salarié. Cette proportion est de 83,9 % en Allemagne et de seulement 60,9 % en Italie en 2011.

Part des salariés dans le nombre de personnes occupées en 2011

<i>En % du nombre de personnes occupées</i>	France	Allemagne	Italie	Royaume-Uni	
5829	Édition d'autres logiciels	99,3	95,7	83,0	n/s
6201	Programmation informatique	84,4	88,2	87,0	99,0
6202	Conseil informatique	94,8	79,8	64,6	98,6
6203Z	Gestion d'installations informatiques	99,1	94,7	82,5	97,1
6209Z	Autres activités informatiques	28,1	89,9	65,9	98,0
6311Z	Traitement de données, hébergement et activités connexes	95,2	94,5	72,9	n/s
6312Z	Portails Internet	85,6	88,6	59,4	n/s
7021Z	Conseil en relations publiques et communication	62,9	80,0	37,5	94,0
7022Z	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	80,6	70,0	57,2	92,7
7112B	Activités d'ingénierie	94,8	79,3	25,8	96,4
7120B	Activités de contrôle et analyses techniques	96,6	93,2	81,8	97,2
7320	Études de marché et sondages	94,7	92,5	64,6	97,4
7430	Traduction et interprétation	21,5	42,4	18,3	n/s
7490B	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques n.c.a.	68,5	69,4	33,8	82,9
7810Z	Activités des agences de placement de main-d'œuvre	97,1	90,7	76,9	n/s
7830Z	Autre mise à disposition de ressources humaines	99,7	99,5	100,0	n/s
8230Z	Organisation de salons professionnels et congrès	87,3	87,2	69,8	96,1
	Moyenne pondérée des taux de salarisation	90,7	83,9	60,9	

Source: Eurostat, Statistiques structurelles des entreprises

Les écarts de taux de salarisation dans l'emploi des secteurs contribuent partiellement à expliquer les écarts de taux de marge. Ils ne suffisent pas pour expliquer l'intégralité de l'écart des indicateurs de résultat économique. A titre d'illustration, le taux de salarisation de l'emploi est inférieur en France dans le secteur de la programmation informatique par rapport à la situation allemande. Pourtant, en ressortant à 8 % en 2011 en France, le rapport de l'excédent brut d'exploitation réalisé par ce secteur à son chiffre d'affaires était très inférieur au taux de 20,9 % observé à la même date en Allemagne.

**Excédent brut d'exploitation / CA dans les activités
de services de prestations intellectuelles en 2011**

<i>EBE en % du chiffre d'affaires</i>		France	Allemagne	Italie	Royaume- Uni
5829	Édition d'autres logiciels	14,3	21,5	-9,2	44,4
6201	Programmation informatique	8,0	20,9	16,9	29,7
6202	Conseil informatique	5,7	18,0	20,2	17,8
6203Z	Gestion d'installations informatiques	9,7	13,4	7,6	57,4
6209Z	Autres activités informatiques	10,2	11,9	14,5	29,5
6311Z	Traitement de données, hébergement et activités connexes	7,7	18,2	11,8	40,0
6312Z	Portails Internet	13,1	24,5	18,5	22,6
7021Z	Conseil en relations publiques et communication	14,8	17,0	17,0	13,6
7022Z	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	10,8	25,2	17,4	34,5
7112B	Activités d'ingénierie	5,9	21,7	37,4	20,4
7120B	Activités de contrôle et analyses techniques	8,5	17,5	14,8	9,2
7320	Études de marché et sondages	7,7	16,5	18,7	40,2
7430	Traduction et interprétation	23,9	37,2	44,7	24,7
7490B	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques n.c.a.	15,0	22,0	34,6	32,7
7810Z	Activités des agences de placement de main-d'œuvre	6,4	18,7	7,8	10,8
7830Z	Autre mise à disposition de ressources humaines	-8,6	3,9	3,9	53,8
8230Z	Organisation de salons professionnels et congrès	8,4	11,0	5,2	30,0
	Moyenne pondérée des EBE / CA	8,0	19,0	20,9	26,2

Source: Eurostat, Statistiques structurelles des entreprises

De manière plus générale, deux points apparaissent remarquables :

- le montant de l'excédent brut d'exploitation réalisé par les activités de services de prestations intellectuelles rapporté à leur chiffre d'affaires est inférieur en France en 2011 à celui observé en Allemagne et au Royaume-Uni pour chacune des activités observées. Une seule exception apparaît : le taux de marge sur chiffre d'affaires ainsi défini est légèrement supérieur en France à celui observé au Royaume-Uni.

- De même, le rapport de l'excédent brut d'exploitation au chiffre d'affaires est le plus souvent plus élevé dans les activités de services de prestations intellectuelles en Italie qu'en France. C'est le cas de 14 des activités figurant dans le tableau ci-dessus sur un total de 17 types d'activités.

Au total, le rapport de la marge d'exploitation au chiffre d'affaires de ces activités s'inscrit à seulement 8 % en 2011 en France. Il est de 19 % en Allemagne, de 21 % en Italie et de 26 % au Royaume-Uni

Les constats précédents restent valides quand l'analyse est effectuée à partir du taux de marge qui consiste à rapporter l'excédent brut d'exploitation dégagé par chaque secteur au montant de sa valeur ajoutée.

Excédent brut d'exploitation / VA dans les activités de services de prestations intellectuelles en 2011

<i>EBE en % de la valeur ajoutée</i>		France	Allemagne	Italie	Royaume-Uni
5829	Édition d'autres logiciels	24,3	48,2	-28,8	64,0
6201	Programmation informatique	15,4	38,2	32,9	50,0
6202	Conseil informatique	11,6	33,7	41,0	32,6
6203Z	Gestion d'installations informatiques	23,5	31,7	22,1	78,1
6209Z	Autres activités informatiques	30,8	27,6	37,5	52,4
6311Z	Traitement de données, hébergement et activités connexes	16,9	36,4	33,1	61,3
6312Z	Portails Internet	30,6	51,5	44,5	34,9
7021Z	Conseil en relations publiques et communication	35,8	35,7	50,0	23,2
7022Z	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	21,0	41,9	41,2	52,9
7112B	Activités d'ingénierie	14,8	40,5	68,2	38,7
7120B	Activités de contrôle et analyses techniques	14,8	28,0	29,3	18,0
7320	Études de marché et sondages	16,2	33,7	41,4	61,7
7430	Traduction et interprétation	45,5	69,5	79,8	43,6
7490B	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques n.c.a.	32,4	50,9	66,4	55,6
7810Z	Activités des agences de placement de main-d'œuvre	11,5	30,6	17,0	18,9
7830Z	Autre mise à disposition de ressources humaines	-13,2	5,0	5,9	74,4
8230Z	Organisation de salons professionnels et congrès	27,8	36,0	30,7	62,8
Moyenne pondérée des EBE / VA		17,1	36,3	45,3	45,1%

Source: Eurostat, Statistiques structurelles des entreprises

Le rapport de l'excédent brut d'exploitation à la valeur ajoutée des activités de services de prestations intellectuelles ressort à 17 % en France en 2011. Il est de 36 % en Allemagne et de 45 % en Italie comme au Royaume-Uni. Dans le cas italien, le niveau élevé du taux de marge illustre probablement en grande partie le faible taux de salarisation relatif de l'emploi de ces activités de services de prestations intellectuelles.

Conclusion

Les activités de services de prestations intellectuelles, dans le périmètre que nous avons retenu, jouent un rôle clé dans la compétitivité globale de l'économie. Elles jouent ce rôle en raison de leur propre insertion internationale et leur participation aux échanges de biens et services. Elles jouent surtout ce rôle au travers de leur intégration dans les processus de production des secteurs exportateurs comme le secteur

industriel en son ensemble. Cette intégration va en outre en s'accroissant à mesure notamment de la complexification des solutions que doivent apporter les entreprises exportatrices à une demande de plus en plus spécifique.

Des entreprises de services de prestations intellectuelles performantes sont de ce point de vue un enjeu clé pour la compétitivité d'ensemble du tissu productif. Or, l'observation des marges dégagées par les entreprises de ce secteur fait apparaître un déficit marqué de résultat dans ces activités en France relativement aux autres grands pays européens. C'est leur potentiel relatif de développement qui se trouve fragilisé. Un des éléments d'explication à cette situation est à rechercher dans les écarts de coûts salariaux. Ceux-ci sont une variable clé des conditions de la compétitivité de ce type d'activité dès lors que la masse salariale chargée peut représenter de 35 à 50 % de la valeur de la production de ces activités selon les secteurs concernés. L'écart de coût salarial, patent avec l'Allemagne en particulier, ne tient pas tant à un niveau de salaires sensiblement supérieur en France qu'il ne s'explique par un taux apparent de charges annexes au salaire supérieur de plus de 16 points en France par rapport à l'Allemagne. L'écart est de plus de 20 points par rapport au Royaume-Uni. Les dispositifs d'allègement de cotisations sociales patronales adoptés en France, ainsi que le CICE, échappant en grande partie aux secteurs dont le salaire moyen se situe dans le haut de l'échelle de la distribution de salaire, ils ne concernent que de manière marginale les activités de services de prestations intellectuelles. De par leur calibrage, ces dispositifs ne corrigent de ce fait que marginalement le handicap de compétitivité dont pâtit le secteur vis-à-vis de ses concurrents européens.

Annexes

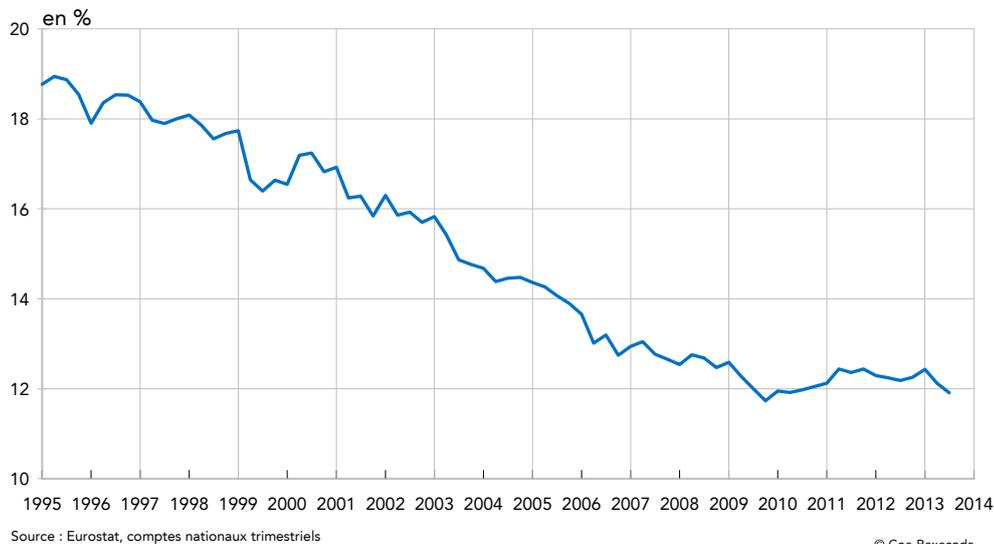
Annexe 1

Un tiers de parts de marché en moins pour l'ensemble des exportations françaises de services en l'espace de quinze ans

L'évolution de la compétitivité à l'exportation des activités de services, entendues dans une acception très large, peut être approchée dans une première démarche en comparant la trajectoire des exportations françaises de services à celle suivie par les exportations de services effectuées depuis l'ensemble de la zone euro (y compris échanges intra-zone euro). Cette approche reste grossière en ce qu'elle mêle la prise en compte d'échanges internationaux de services de voyages, de services aux entreprises et aux administrations, de services de transport ou encore de négoce international. Elle est effectuée à partir des données de la comptabilité nationale qui ne distinguent pas, à l'échelle européenne, les exportations de services selon leur type.

A l'image de l'évolution constatée sur l'ensemble des échanges de biens et services, la part des exportations de l'ensemble des services effectuées depuis la France par rapport aux exportations de services de l'ensemble de la zone euro a reculé d'environ 18 % en 1998 à environ 12 % en 2013. Le recul de la part de marché subi par ces secteurs a ainsi été plus prononcé que celui subi par les seules exportations de marchandises dont le ratio comparable a reculé de 16,7 à 12,5 % durant la même période. Comme dans le cas des exportations de marchandises, le ratio des exportations françaises de services tend toutefois à se stabiliser à un niveau bas depuis trois ans.

Part des exportations françaises de services dans les exportations de services effectuées depuis la zone euro



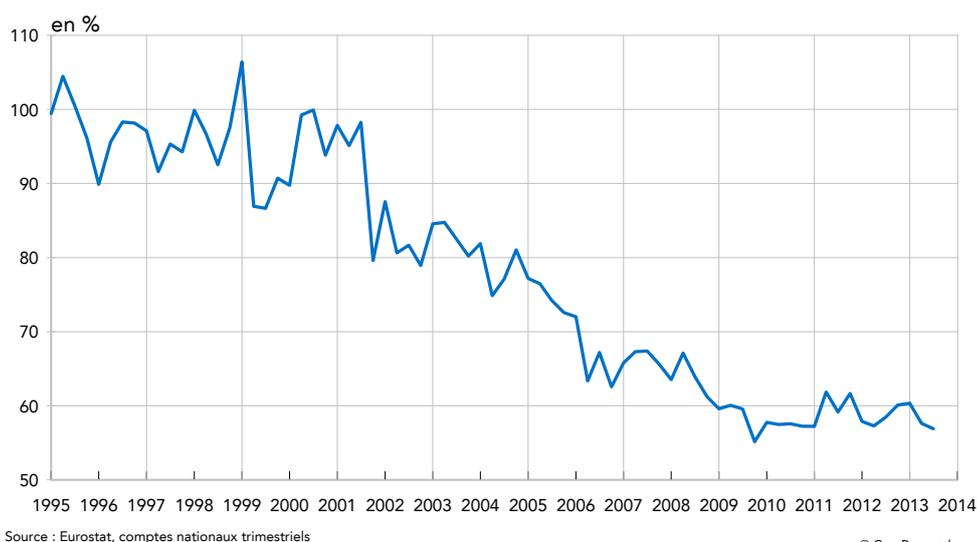
Un calcul rapide montre que si la part des exportations françaises de services dans les exportations de services effectuées depuis la zone euro avait été stabilisée à son niveau de 1998, alors le montant des exportations françaises de l'ensemble des services serait de 182 milliards d'euros en 2013, soit 46 % au-dessus du niveau effectivement estimé pour 2013, à savoir 124,6 milliards d'euros. La perte de part de marché constatée depuis 1998 pour l'ensemble des activités de services a ainsi occasionné en 2013 un manque de recettes d'exportations de 57 milliards d'euros.

En particulier, les exportations françaises de services ont été bien moins dynamiques que celles observées depuis l'Allemagne. En 1998, les exportations françaises de services étaient d'un montant comparable à celui observé outre-Rhin. En 2013, elles ne sont plus équivalentes qu'à un peu plus de la moitié des exportations allemandes de services.

Au total, parmi les grands pays européens, c'est en France (après l'Italie) que le poids des exportations de services dans le PIB est le plus faible. Il ressort à environ 6 % du PIB (5,5 % en Italie, 7,8 % en Allemagne, 10,5 % en Espagne et plus de 12 % au Royaume-Uni).

Le solde des échanges internationaux de services est excédentaire en France à hauteur de 0,7 point de PIB en 2013. Il est en revanche déficitaire en Allemagne à hauteur également d'environ 0,7 point. Le Royaume-Uni présente pour sa part un solde d'échanges de services, notamment financiers, massivement excédentaire, aux environs de 5 % du PIB en 2013.

Exportations françaises de services / exportations de services depuis l'Allemagne



Annexe 2

Une nouvelle estimation du poids des activités de services dans les échanges internationaux à partir des échanges mesurés en valeur ajoutée

En raison notamment de l'importance croissante de la valeur des achats de services incorporés dans la valeur des biens exportés, des travaux méthodologiques ont cherché à estimer la valeur des exportations effectuées depuis une économie non plus en fonction de la valeur faciale des biens échangés mais en fonction de leur contenu en valeur ajoutée. Point complémentaire, cette méthodologie vise à réaffecter les flux internationaux de valeur ajoutée ainsi estimée selon leurs secteurs de provenance, que ces flux de valeur ajoutée aient fait l'objet d'une incorporation directe dans un bien ou un service vendu par le secteur concerné ou qu'ils aient été incorporés dans un bien ou un service vendu par un autre secteur donné.

Mesurées par leur valeur faciale, les exportations des seuls services aux entreprises⁴ représentent environ 6 % de l'ensemble des exportations de biens et services selon les estimations de l'OCDE en 2009. Cette mesure est appréciée à partir du prix des services exportés, c'est-à-dire des services directement achetés par une entité étrangère auprès d'une entreprise dont l'activité est localisée en France. Or les activités de services ont également une contribution indirecte aux échanges commerciaux : une partie de la valeur d'un bien vendu à l'étranger va en effet être liée aux services (ingénierie etc.) qui y ont été incorporées. Celle-ci n'est pas mesurée en s'intéressant uniquement aux flux bruts de valeur des biens faisant l'objet d'un échange international.

C'est face à cet écueil de l'absence de prise en compte des activités de services indirectement exportés que l'OCDE a développé avec l'OMC un projet visant à établir une mesure alternative de la nature des échanges internationaux. Celle-ci repose non plus sur la seule valeur faciale des biens ou services échangés mais est établie en estimant la valeur des échanges effectués à partir de chaque pays en fonction de la valeur ajoutée intégrée dans les flux d'exportations et d'importations. Une telle démarche repose sur le croisement de données du commerce international avec des matrices d'échanges intermédiaires.

⁴ Les résultats fournis par l'OCDE-OMC le sont uniquement sur ce champ large qui inclut l'ensemble des services à destination des entreprises, hors commerce de gros, transport et intermédiation financière

Statistiques OCDE-OMC sur les échanges commerciaux mesurés en valeur ajoutée

Dans un programme joint avec l'OMC, l'OCDE a développé une nouvelle mesure des échanges commerciaux en valeur ajoutée.

Jusqu'à présent, les échanges commerciaux sont mesurés en flux bruts : les marchandises qui sortent d'un pays sont comptabilisées pour leur valeur faciale totale comme une exportation (et symétriquement pour les importations). Cette comptabilisation rend compte de la circulation des biens et services entre pays, mais n'est pas pertinente pour déterminer la valeur ajoutée produite sur le territoire grâce aux échanges. Par exemple, un produit exporté peut avoir nécessité des consommations intermédiaires importées. En outre, les consommations intermédiaires domestiques peuvent elles-mêmes avoir été en partie produites à l'aide de biens importés. De même, les exportations effectuées depuis un pays donné peuvent incorporer de la valeur ajoutée au produit en provenance d'un autre pays. Face à l'éclatement croissant des chaînes de production mondiales, cet enjeu de mesure des échanges internationaux est donc essentiel.

Ces nouvelles données de commerce de l'OCDE-OMC cherchent ainsi à appréhender la véritable valeur ajoutée des échanges commerciaux pour le territoire national, c'est-à-dire uniquement celle effectivement produite sur le territoire.

Le concept de valeur ajoutée est celui habituel de la comptabilité nationale : il s'agit du flux de revenu qui sert à rémunérer le travail (salaires et cotisations) et le capital (intérêts, dividendes et autofinancement).

Concrètement, l'estimation de ces flux de valeur ajoutée s'appuie sur des tables entrées-sorties au niveau mondial. Celles-ci permettent de remonter à partir d'un produit final, vers l'origine sectorielle et géographique des composants et services qui le composent puis en cascade les produits et services intermédiaires qui composent eux-mêmes ces composants et services etc. Par itération successive, on remonte ainsi l'origine complète du produit final et donc la décomposition par secteurs et par zones géographiques de sa valeur.

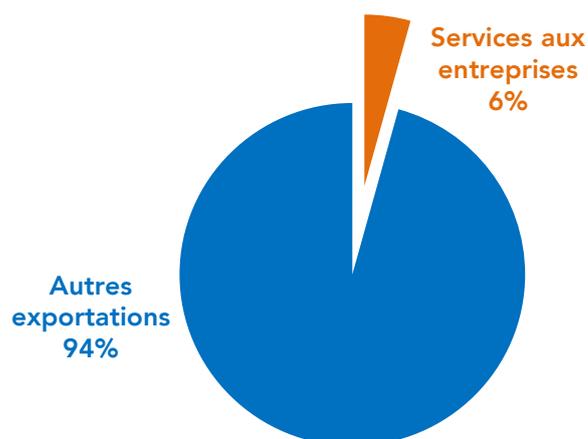
Le tableau suivant (tiré des documents de l'OCDE) prend l'exemple de l'iPhone : Le produit final est exporté de Chine vers les Etats-Unis. Quand on mesure les flux bruts, on comptabilise ainsi un déficit commercial bilatéral entre les deux pays (première ligne). Mais en réalité, l'activité en Chine ajoute peu de valeur ajoutée au produit final. La valeur ajoutée est créée à la fois par l'ingénierie et par les composants de l'iPhone à Taïwan, en Allemagne, en Corée et dans le Reste du monde (2^{ème} ligne du tableau).

Déficit commercial des US sur l'iPhone	Avec la Chine	Avec Taïwan	Avec l'Allemagne	Avec la Corée	Avec le Reste du monde
Mesure des flux bruts	-1 646	-	-	-	-
Mesure en valeur ajoutée	-65	-207	-161	-800	-413

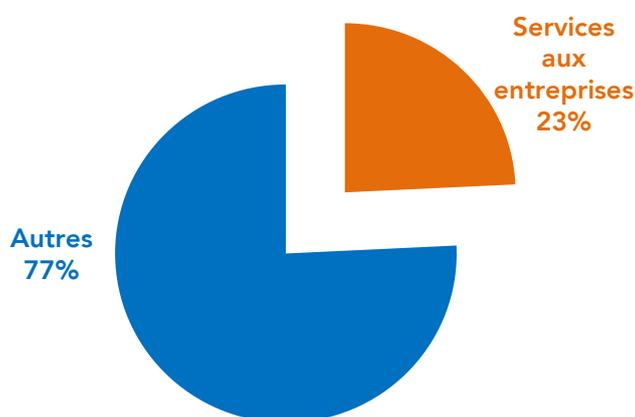
Appliqué à l'ensemble des biens et services exportés et importés par un pays, cette méthode donne une analyse de la balance commerciale et de ses contributeurs différente de celle réalisée habituellement sur les flux bruts. Elle fournit en effet une décomposition du solde commercial en fonction des secteurs de l'économie nationale où est effectivement produite la valeur ajoutée incluse dans les biens et services échangés.

Cette mesure aboutit ainsi à une nouvelle représentation des spécialisations sectorielles des économies. La hiérarchisation des secteurs d'activité obtenue au regard de leur poids dans les flux d'échange internationaux diffère très sensiblement de celle issue de la seule mesure des valeurs de biens et services échangés. Ainsi, dans le cas de la France, cette démarche estime que la valeur ajoutée exportée issue des activités de services aux entreprises représente 23 % de l'ensemble de la valeur ajoutée exportée depuis la France, une proportion à comparer à celle de 6 % obtenue à partir du poids des exportations en valeur.

Cette proportion est en outre croissante. En 1995, le poids des exportations de valeur ajoutée de services aux entreprises dans l'ensemble des exportations mesurées en valeur ajoutée était de 16,6 %. Il a ensuite été de 19,3 % en 2000 puis de 20,8 % en 2005.



Exportations brutes de la France en 2009



Exportations de valeur ajoutée en 2009

Source : OCDE

Selon les travaux de l'OCDE-OMC, parmi les grands pays européens, c'est la France qui, après le Royaume-Uni, présenterait le poids le plus élevé de valeur ajoutée de services exportée dans l'ensemble des exportations françaises mesurées en valeur ajoutée. Cette proportion ressort à 23 % en France contre 25,4 % au Royaume-Uni et 22,6 % en Allemagne ou encore 19,2 % en Espagne et 16,3 % en Italie.

Poids des activités de services aux entreprises dans les flux d'échanges internationaux mesurés en contenu de valeur ajoutée en 2009

	France	Allemagne	Italie	Espagne	Royaume-Uni
Part des VA de services aux entreprises dans les exportations totales de VA	23,0	22,6	16,3	19,2	25,4

Source : OCDE

Annexe 3

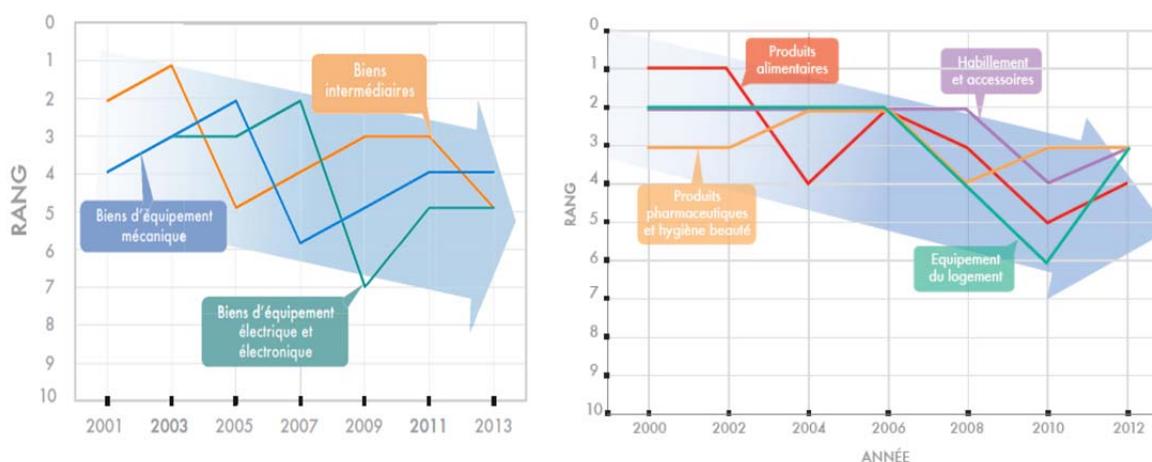
Les services incorporés au produit, un atout de compétitivité qui tend à s’effriter

La mesure proposée par l’OCDE-OMC et présentée en annexe 2 traduit bien l’idée intuitive que les services associés à un produit faisant l’objet d’un échange international sont un facteur discriminant de la compétitivité d’un bien exporté. Une autre manière d’approcher le rôle des services dans la compétitivité internationale consiste à examiner l’importance qu’accordent les opérateurs du commerce extérieur à l’ensemble des services qui sont associés à un produit.

L’enquête que Coe-Rexecode conduit depuis plus de vingt ans auprès d’importateurs européens de biens de consommation, de biens intermédiaires et de biens d’équipement met bien en évidence l’enjeu associé à ce critère. Les importateurs interrogés placent le critère des services associés à un produit au cinquième rang sur neuf selon l’importance des critères dans leur décision d’achat d’un bien. Par ordre d’importance, le premier critère de choix évoqué par les fournisseurs est la qualité du produit, viennent ensuite, selon les années et les types de biens concernés, le respect des délais de livraison puis le rapport qualité-prix et le prix lui-même avant donc le critère des services liés au produit. Ce critère précède le critère du contenu en innovation ou encore celui de l’ergonomie et du design du produit dans l’ordre d’importance du critère de décision. Ce classement des critères est assez stable sur long terme.

Or, sur cet aspect, des signes de fragilisation de la position des produits français apparaissent. Les importateurs européens de produits industriels jugent ainsi que la position des produits français quant à la qualité relative des services qu’ils incorporent s’est plutôt effritée. Le classement des produits français au regard de ce critère a perdu, selon les types de produits industriels exportés, entre une à deux places (sur dix pays concurrents) dans le classement.

Classement des produits français sur le critère des services associés aux produits



Source : Enquête annuelle auprès des importateurs européens, Coe-Rexecode

Coe-Rexecode, l'analyse économique au service des entreprises

1

Un service d'études économiques dédié à l'entreprise

Coe-Rexecode offre à ses adhérents
en exclusivité :

- un **diagnostic** de la conjoncture mondiale
- des **prévisions** argumentées
- un **réseau** d'échanges avec les entreprises adhérentes et les économistes
- une **équipe** disponible (documentalistes, statisticiens, économistes)
- les **outils** de l'analyse économique (tableaux de bord, diaporthèques, radars, etc.)

2

Un acteur du débat de politique économique

Coe-Rexecode met à la disposition du public :

- des **documents de travail, notes d'actualité, tableaux de bord, cahiers de graphiques** sur les enjeux majeurs de la politique économique : croissance, compétitivité, emploi, économie numérique, développement durable, finances publiques
- des **enquêtes originales** (trésorerie des entreprises françaises, compétitivité qualité et prix des produits des grands exportateurs mondiaux)

Pour en savoir plus sur le forfait
adhérent ou les études publiques,
contactez-nous :
contact@coe-rexecode.fr



PRÉVOIR
ALERER
INFORMER



ÉCHANGER
ÉCLAIRER



ANALYSER
DÉBATTRE



Coe-Rexecode

29 avenue Hoche 75008 PARIS
Tél. (33) 01 53 89 20 89

www.coe-rexecode.fr

twitter @CoeRexecode